



Resiliation telephone sous engagement

Par clara, le 21/09/2009 à 14:39

Bonjour,

j'ai pris un forfait depuis le 27 mai 2009 et il me retire presque le double du montant normale, car j'ai droit au hors forfait, mais je ne me sers pas du telephone. je n'appelle que très très rarement, ce qui est donc impossible de payer autant.

Bien sur je l'ai ai contacter mais ils ne veulent rien entendre et me dise que si je paye autant c'est parce que je telephone et qu'il n'y a pas d'autre raisons.Ce qui est faux.

Je suis a la retraite, et j'ai été en invalidité pendant presque 10 ans, donc je touche très peu de retraite et je n'ai aucune aide.

Je leur est envoyer un justificatif comme quoi je toucher peu mais me demande quand meme le solde des paiements car je suis sous engagement pendant 24 mois.

Apparemment il faut avoir payer pendant minimum 12 mois pour pouvoir résilier et ne payer que le quart du solde.

Je voulais savoir si tout ceci étai vrai et s'il n'y avais pas une loi qui permette de resilier maintenant, sans pour autant payer tout le solde car je ne peux pas financierement.

merci d'avance pour votre aide.